

LE ZÉROPHYTO, C'EST MAINTENANT !

Le Zérophyto dans les espaces publics, c'est parti !

Depuis le 1er janvier 2017, la loi Labbé et la loi de la transition énergétique pour la croissance verte interdisent l'utilisation de produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics sur les voiries, mais aussi dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public.

Les particuliers également concernés !

Depuis le 1er janvier 2019, la vente de pesticides chimique de synthèse est également interdite aux particuliers. Les produits de biocontrôle et ceux utilisables en agriculture biologique ne sont pas concernés par cette loi.

L'arrêt total des produits phytosanitaires implique un changement de pratique nécessaire des services d'entretien de la commune et une nouvelle vision vis-à-vis de l'herbe.

Mais au fait, que sont les produits phytosanitaires ?

Les produits phytosanitaires (appelés aussi **pesticides**), sont les substances ou les préparations utilisées pour lutter contre les organismes jugés indésirables (plantes, animaux, champignons ou bactéries). On range dans cette catégorie les herbicides (ex : glyphosate), les insecticides, les fongicides, molluscicide et les bactéricides.



Pourquoi doit-on réduire l'usage des pesticides ?

Les pesticides sont nocifs pour la santé et l'environnement.

L'utilisation de ces produits dans les villes et villages, expose directement les populations (notamment vulnérables comme les enfants et personnes âgées) à ces substances qui peuvent présenter des risques graves à court et moyen termes : risque cancérigène, dégradation de la fertilité, perturbations hormonales ...

1 seul gramme de substance active suffit à polluer 10 000 m3 d'eau,

- ▶ soit la consommation d'une famille de 4 personnes pendant 30 ans.
- ▶ Soit un fossé de plus de 10 km de long !

Ces produits contaminent l'ensemble des compartiments de l'environnement : air, sol et eau.

En zone urbanisée, ces produits sont appliqués sur des surfaces imperméables (trottoirs) et sont transportés par les eaux de ruissellement pour atteindre le réseau pluvial jusqu'au milieu naturel qu'elles polluent : rivières, lagunes du littorales et nappes d'eau souterraines.

Outre la dégradation de la qualité de l'eau, pesticides affectent ainsi l'ensemble de la faune et de la flore.



CARCASSONNE AGGLO A LANCÉ SON PLAN DE DÉSHERBAGE INTERCOMMUNAL

Pour accompagner les communes dans la suppression de l'usage des pesticides sur les espaces publics, Carcassonne Agglo a mandaté en 2018, un bureau d'études spécialisé (Alliance Environnement) pour réaliser un Plan de Désherbage Intercommunal. Il s'agit d'une démarche pilotée par Carcassonne Agglomération dans le cadre de sa compétence Eau Potable. En effet, l'agglomération est alimentée par 40 captages, et les plans de désherbage sont parties intégrantes des mesures de protections mises en place afin de préserver la qualité de l'eau de ces captages.

C'est ainsi que 30 communes de l'intercommunalité ont réalisé un état des lieux des pratiques d'entretien qu'elles effectuaient sur leurs espaces verts et voiries en 2018. La réalisation de l'étude ainsi que l'ensemble du plan d'actions (investissements matériels alternatifs, plan de communication et de formations) a été subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse.

Consciente des risques, notre commune s'est lancée dans cette démarche. Il s'agit d'un outil qui nous a permis de mettre en place un plan d'actions pour accompagner ce changement et aboutir à une gestion de nos espaces sans produits phytosanitaires de manière durable.

LE PLAN DE DÉSHÉRBAGE DE PREIXAN

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Dans le cadre du plan de désherbage, un inventaire des espaces publics ainsi qu'un état des lieux des pratiques d'entretien a été réalisé afin de mettre en avant les points bloquants de notre commune.

	Les voiries	Les espaces verts
INVENTAIRE	1,2 km de voirie en zone urbanisée et 54 km de chemins et routes.	14 espaces verts : massifs, boulo-drome, stade, cimetière, etc., soit 1,5 ha à entretenir comprenant différents types de revêtement (pelouse, gravier, massifs, stabilisé, etc.)
PRATIQUES D'ENTRETIEN	La commune gère principalement la fauche des chemins. L'entretien sur la zone urbanisée est assez rapide et nécessite peu d'interventions	Débroussaillage manuel et mécanique, tonte sur les espaces enherbés et massifs. Désherbant chimique encore utilisé au niveau de certaines zones du cimetière, de manière très ponctuelle.
PRINCIPAUX POINTS BLOQUANTS	Le caractère détérioré de certaines voiries rend l'utilisation du rotofil difficile dans la mesure où ce dernier est voué à couper l'herbe sur des zones accessibles et non logée dans des interstices. L'acquisition de matériel adapté serait un gain de temps et un confort de travail.	Ce sont les revêtements de type gravier qui sont les plus difficiles à entretenir sans les outils adaptés, à savoir le cimetière, le boulo-drome et l'aire de jeux

MASSIFS



CIMETIÈRE



AIRE DE JEUX



Cette synthèse a permis de mettre en place un plan d'actions, répondant à nos problématiques.

PLAN D' ACTIONS

Afin de pérenniser des pratiques d'entretien des espaces publics sans produits phytosanitaires, nous avons demandé des subventions auprès de l'Agence de l'eau pour du matériel alternatif de désherbage. Ainsi nous avons obtenu des subventions jusqu'à hauteurs de 80% pour les outils suivants :



DÉSHÉRBEUR DE CHEMINS
SPÉCIALISÉ PAR LES SURFACES
DESTRUCTURABLES



DÉSHÉRBEUR THERMIQUE
(CHARIOT UNIQUEMENT)
POUR LES ZONES INACCESSIBLES
MÉCANIQUEMENT

Un des enjeux mis en évidence lors de cette étude est l'optimisation du temps de travail des agents du service technique. Une gestion différenciée de nos différents espaces a donc été proposée afin d'élaborer un planning d'intervention optimisé intégrant ces nouveaux outils alternatifs. Le succès d'un désherbage sans produits phytosanitaires repose sur la combinaison de plusieurs outils et méthodes de travail qui possèdent chacun leurs spécificités. Il est donc important d'associer ces différentes techniques pour répondre à toutes les contraintes de la commune et obtenir un résultat satisfaisant.

A votre échelle, vous pouvez également contribuer à l'embellissement de votre quartier et de votre ville. N'hésitez pas à nettoyer ou désherber devant chez vous en arrachant ou ébouillantant les herbes disgracieuses. Grâce aux petits gestes de chacun, c'est notre cadre de vie à tous qui s'améliore.